

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°03-2021

## Transformation agroalimentaire

### La FGA-CFDT déplore un coup de froid sur les salaires dans la transformation agroalimentaire

La FGA-CFDT demande aux employeurs de revoir leurs propositions et de construire des grilles de salaire à la hauteur de l'engagement quotidien des salariés d'un secteur considéré comme stratégique pour le développement de la Nation.

Les propositions faites par les employeurs dans le cadre des négociations 2021 ne sont pas à la hauteur : en effet, les premiers niveaux de rémunération se rapprochent du niveau du SMIC.

La FGA-CFDT a bien conscience de la difficulté économique de certaines entreprises, mais se refuse à faire payer la crise aux salariés.

**C'est dans ce sens, et en cohérence avec l'ensemble des actions menées pour la reconnaissance des compétences des salariés, que la FGA-CFDT demande une aération des grilles conventionnelles de salaires.** Les écarts de rémunération entre les niveaux de classification sont encore bien trop faibles dans de nombreuses branches et ne valorisent pas assez les compétences des salariés.

Alors que le secteur alimentaire a « globalement » été préservé par les impacts de la crise sanitaire, les propositions faites dans de nombreuses branches professionnelles concernant l'augmentation des rémunérations conventionnelles sont en opposition avec la nécessaire reconnaissance de l'investissement quotidien des salariés.

**Dans les branches des Industries Alimentaires Diverses**, qui regroupent beaucoup de secteurs, comme la biscuiterie salée et sucrée, la confiserie, le café, les biscottes, les aliments diététiques, les aliments pour nourrissons, les levures... une augmentation allant de 0,7 à 0,86% a été proposée, amenant le 1<sup>er</sup> niveau de la grille à 3 euros au-dessus du SMIC, soit 1557,58 euros brut : **inacceptable** pour la FGA-CFDT !

**Dans la branches des pâtes alimentaires sèches et couscous non préparé**, pourtant en très forte activité pendant le confinement, la proposition des employeurs à hauteur de 1% pour compenser une absence d'augmentation en 2020 est tout simplement incompréhensible et méprisante au regard de l'engagement des salariés !

**Dans la branche des industries de la transformation des volailles**, même constat : pas d'accord salaire en 2021.

**Dans la branche des industries de la conserve (industrie de produits alimentaires élaborés)**, même volonté de limiter les augmentations avec des propositions comprises entre 0,98% et 0,48% (négociations toujours en cours).

Dans son communiqué de presse du 2 avril 2020, intitulé « **COVID-19 - Les salariés de l'agroalimentaire au rendez-vous** », la FGA-CFDT soulignait l'importance de tous les salariés du secteur agroalimentaire dès le début de la crise sanitaire avec toutes les difficultés et inquiétudes que ceux-ci pouvaient rencontrer pendant cette période. Nous soutenions déjà que « *tous ces métiers, essentiels à la cohésion de la Nation, devront faire très rapidement l'objet d'une juste reconnaissance en termes de classification, rémunération, de formation et de conditions de travail.* »... Près d'un an après, et plus que jamais, la FGA-CFDT maintient mot pour mot ce qu'elle disait alors.

Fait à Paris, le 3 février 2021

Contacts :

Alexandre DUBOIS, Secrétaire national : 06.76.45.14.25  
Presse : 06.89.04.25.27